

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 1147

présenté par
M. Poignant-----
ARTICLE 44 A

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« terre »

le mot :

« terrains ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cohérence rédactionnelle avec le reste de l'article L. 123-4 du code rural.